



# MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex  
03 80 62 01 20 [mairie@nuitsstgeorges.com](mailto:mairie@nuitsstgeorges.com) ville-nuits-saint-georges.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 365/2025

### Objet : Circulation et stationnement interdits rue Fagon

**Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,**

**Vu le Code de sécurité intérieure et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,**

**Vu le Code de la Route,**

**Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,**

**Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,**

**Vu la demande déposée en date du 08 septembre 2025 par Monsieur PAQUOT Baptiste, pour l'inauguration de son commerce au 15 rue Fagon,**

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement seront interdits rue Fagon, le lundi 29 septembre 2025 de 18h00 à la fin de la manifestation

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges
- Monsieur le Responsable de la police municipale
- Monsieur PAQUOT Baptiste

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 09 septembre 2025

Le Maire,

Alain CARTRON

